Département du Bas-Rhin

Communauté de Communes du Kochersberg

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 05 novembre 2026

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 36
Absents excusés : 01

Date de convocation : 29/10/2026

Délibération N° D-2026-0511-05

Membres présents : 36 membres
Mesdames Valentine ERNE-HEINTZ, Anne-Marie KRAEMER, Christelle MICHEL, Sylvie DOTT, Mireille ROTH, Aurélie DYEUL, Valérie WANKMULLER, Carole BACH, Josiane CODEX, Christine BLÜCHER, Béatrice DEBES, Adeline DURAND, Claudine HUCKERT, Muriel BECK.

Messieurs Freddy BOHR, Matthieu MARTINI, Gaston BURGER, Yannick LITTNER, Pierre LUTTMANN, Jacques WURTZ, Laurent KRIEGER, Pierre OSTER, Alfred SCHMITT, Christian SCHREINER, Alain GROSSKOST, Jean-Luc HELLER, Olivier COURSON, Alain ALBRECHT, André JACOB, Jacky WAGNER, Jean-Luc TOUSSAINT, Paul TRIEBEL, Denis FIX, Mathieu EHRHART, Yann ROUSSEL.

Membres absents excusés : 1/37
Monsieur Pierre HERMANN

Objet : Modification n° 3 du PLUi : mission d'accompagnement de l'ATIP

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire :

La Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 30 juin 2015.
En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer différentes missions dont les suivantes :
- Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
– Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Ces missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2026, cette contribution a été fixée à 306 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission « d'accompagnement technique de la modification n°3 du PLUi du Kochersberg et de l'Ackerland » ; mission correspondant à **20 demi-journées** d'intervention pour le module de base.

Accusé de réception en préfecture
067-200034635-20261105-D-2026-0511-05-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **approuve** la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en urbanisme de la modification n°3 du PLUi du Kochersberg et de l'Ackerland correspondant à 20 demi-journées d'intervention pour le module de base,
- **prend acte** du montant de la contribution relative à cette mission de 306 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.

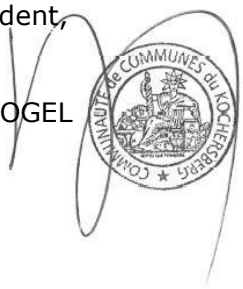
Fait à Truchtersheim, le 09 novembre 2026

Le Secrétaire de séance,

Jean-Luc HELLER

Le Président,

Justin VOGEL



Accusé de réception en préfecture
067-200034635-20261105-D-2026-0511-05-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026